

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	07.12.2022	14h03	23.101	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Marc Fatton	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Pour une mobilité transfrontalière en transports publics efficiente	
Contenu :	
<p>Dans la perspective de la mise en œuvre du volet transfrontalier de la politique régionale fédérale voté récemment, et particulièrement de sa priorité 3 « Faire émerger des mobilités plus durables et multimodales », le Grand Conseil demande au Conseil d'État de renforcer la mobilité transfrontalière par les transports publics tant ferroviaire que routier dans le cadre des projets d'agglomération futurs, en collaboration avec l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD), Interreg, le Département du Doubs, la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'État français et la Confédération suisse.</p>	
Développement (facultatif) :	
<p>Le Conseil d'État et objectif:ne (anciennement Réseau urbain neuchâtelois, RUN) ont déposé le 25 août 2021 auprès de la Confédération le quatrième projet d'agglomération, comprenant un montant global d'investissements de 214,8 millions de francs. Le périmètre de l'agglomération s'étend ainsi de Morteau à La Tène en passant par Bevaix. Celui-ci est subdivisé en deux entités, à savoir la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL) et l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD), cette dernière comprenant les communes de La Chaux-de-Fonds, du Locle, des Brenets, de Villers-le-Lac, de Montlebon, des Fins et de Morteau.</p> <p>Le rapport final du RUN précise en page 297 que « <i>l'analyse des déplacements transfrontaliers [met en évidence] une utilisation actuellement prédominante de la voiture individuelle, laquelle représente plus de 99,5% des flux observés au franchissement des douanes (respectivement une répartition modale correspondant à environ 98,3% de personnes transportées en voiture contre 1,5% en train et environ 0,2% en bus). Les flux de trafic individuel motorisé représentent aujourd'hui un total d'environ 93'000 véh./j aux frontières cantonales (pour le réseau routier cantonal et autoroutier), avec un trafic cumulé mesuré au niveau des douanes équivalant à 20'000 véh./j.</i> »</p> <p>Or, malgré ce très haut taux de mobilité individuelle, seules trois mesures du quatrième projet d'agglomération visent à améliorer la mobilité transfrontalière pour un montant budgétisé à hauteur de 2,5 millions de francs, soit seulement 1% du montant total. D'autres mesures sont pourtant évoquées, mais sans être ni évaluées pour leur efficacité, ni agendées, ni même estimées. Le quatrième programme d'agglomération reste donc bien en deçà des attentes que l'on peut avoir pour relever l'enjeu de la mobilité transfrontalière régionale.</p> <p>Dans le même temps, le Grand Conseil a pris acte, le 6 septembre dernier, du rapport d'information pluriannuel du Conseil d'État sur la mise en œuvre du volet transfrontalier de la politique régionale fédérale. Ce programme vise à renforcer la coopération par-delà la frontière nationale sur cinq axes. L'objectif 3 vise spécifiquement à « <i>faire émerger des mobilités plus durables et multimodales (Une Europe plus connectée). Il s'agit par exemple de désengorger les points de saturation du réseau routier à la frontière et d'améliorer la densité et la qualité de l'offre de transports publics ; de répondre aux enjeux d'articulation des modes de transport afin de favoriser l'intermodalité sur le territoire ; etc.</i> »</p> <p>De même, le Conseil d'État a récemment cosigné avec les CFF le document « Perspectives générales Neuchâtel », qui décrit les grandes orientations à moyen et long terme du développement ferroviaire dans le canton. Malheureusement, la communication du Conseil d'État fait mention une seule et unique fois de la pendularité transfrontalière sans y apporter d'éléments de réponse, même grossiers.</p> <p>Aussi, il paraît essentiel que le Conseil d'État organise, planifie, coordonne et surtout explique les mesures prises, projetées et réfléchies destinées à développer le report modal transfrontalier.</p> <p>Par exemple, il est possible d'évoquer de manière non exhaustive :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le développement des fréquences de la liaison ferroviaire directe Neuchâtel-Travers-Les Verrières-Pontarlier-Frasne (actuellement seulement 3 liaisons ferroviaires directes Suisse-France, et trois France-Suisse, la première partant de Frasne à 10h53 !). Les autres liaisons par bus et train via Fleurier sont lentes (1h35 pour le trajet Pontarlier-Neuchâtel) et trop tardives pour celles et ceux qui travaillent dans l'industrie ou les soins (arrivée à Neuchâtel CFF à 7h18) ; 	

- Le développement des fréquences des liaisons La Chaux-de-Fonds-Morteau, avec une cadence horaire, puis semi-horaire (actuellement, pas de liaison Morteau-La Chaux-de-Fonds entre 10h57 et 15h28 par exemple) ;
- La création d'une desserte par bus Maïche-Charquemont-Biaufond-La Chaux-de-Fonds. Pas de desserte actuellement, alors que deux ou trois bus matin et soir pourraient vraisemblablement être remplis ;
- Le prolongement de la ligne CarPostal Les Brenets-Les Brenets, Parc des Pargots jusqu'à Villers-le-Lac (F).

D'une manière plus large, il serait intéressant d'explorer :

- La création de lignes de bus transfrontalières à haut niveau de service visant les personnes domiciliées en France et en Suisse qui traversent régulièrement la frontière. Ces lignes de bus doivent être pensées à la fois comme une offre de rabattement à destination des gares, et comme une opportunité pour rejoindre directement sa destination finale ;
- L'extension du réseau TransN de bus et de trains au périmètre de l'agglomération AUD situé en France voisine ;
- Le développement des ressources internes par la création d'un véritable service de la mobilité à même de coordonner la mise en œuvre des mesures décidées.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Marc Fatton

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Fanny Gretillat	Manon Roux	Cloé Dutoit
Patrick Erard	Marie-France Vaucher	Monique Erard
Céline Barrelet	Diane Skartsounis	Niel Smith
Armin Kapetanovic	Adriana Ioset	Olivier Beroud
Marina Schneeberger	Christine Ammann Tschopp	Stéphanie Skartsounis
Richard Gigon	Émile Blant	Barbara Blanc
Brigitte Neuhaus		